



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OREE DE PUISAYE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à Perreux sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno ACKERMANN, Noël ARDUIN (pouvoir à Monsieur Éric JUBLOT), Dany BOURGES, Jean-Pierre GÉRARDIN, Fabienne JAVON, Éric JUBLOT, Virginie LECOURT (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GERARDIN), Isabelle LÉON DUFOUR, Nathalie SAULNIER, Lucile LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Alain DANCHOT, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Sylvain DUBOIS, Régis POIRIER, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Joël LALES, Gilbert LE DRUILLENEC, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Bernard MOISSETTE, Alain VAVON.

Absents excusés : 2

Date de convocation : 9 décembre 2014

Membres présents : 27 - Pouvoirs : 2 - Membres afférents au conseil : 33 - Membres ayant pris part à la délibération : 29. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Régis POIRIER est élu secrétaire de séance.

### **Approbation du projet de PLUi de l'ex CCRC**

Le président présente les 3 dossiers composant le projet de PLUi :

- Textes
  - o Rapport de présentation
  - o Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Règlement
  - o Règlement littéral
  - o Règlement graphique
- Annexes
  - o Servitudes d'utilité publiques
  - o Annexes (risque argile – sites naturels remarquables)
- Annexes sanitaires.

Les conseillers communautaires considèrent que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal des communes de l'ex CCRC est prêt à être présenté aux personnes publiques associées.

Adopté par 26 voix pour et 3 abstentions.

### **Personnel : avancement de grade**

Le Président rappelle à l'assemblée les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès (*choix, examen professionnel*)

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

L'autorité territoriale (*le Président*) reste libre de nommer, ou non, les agents à un grade d'avancement. Elle peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade même si les ratios le permettent. Par contre elle ne peut procéder aux nominations que dans la limite des ratios fixés par l'assemblée délibérante.

Le Comité Technique Paritaire réuni le 08/04/2014, a émis un avis favorable.

Le Président propose à l'assemblée, de fixer le taux promu-promouvable pour l'ensemble des avancements aux grades supérieurs des trois catégories (A, B et C) de la collectivité comme suit :

100 % pour l'ensemble des avancements de grade de la collectivité.

Le Conseil Communautaire approuve cette disposition à l'unanimité.

### **Travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif des communes de Chevillon, Prunoy et Villefranche**

Des travaux de réhabilitation doivent être entrepris sur les réseaux d'assainissement collectif de trois communes. Le président présente le rapport d'analyse des offres concernant ces travaux établi par la commission des offres,

Les conseillers communautaires décident de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et attribue le marché à l'entreprise SAS MERLIN TP ENVIRONNEMENT, Parc d'activités Arboria, 415 rue des Merisiers, 45700 PANNES.

Ils acceptent l'offre de base + option pour un montant de 117 115.50 € HT, dépense qui sera imputée sur le budget annexe assainissement Chanteraine.

### **Convention de déneigement**

Le président rappelle à l'assemblée que les agriculteurs sont sollicités pour participer aux travaux de déneigement sur les routes du territoire et qu'il convient d'établir une convention avec chacun d'entre eux pour définir les modalités de cette prestation. Il propose une convention établie sur le modèle de celle utilisée par les services du conseil général. Les conseillers communautaires expriment leur accord avec cette disposition.

### **Projet accueil de jour pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer**

Le Président expose que l'UNA de Bléneau souhaite organiser un accueil de jour pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer, ouvert deux jours par semaine à Charny et que la commune de Charny dispose d'un local (à rénover aux frais de la CCOP) qui pourrait convenir pour le fonctionnement de ce service à la population.

Une discussion générale s'instaure autour de ce projet, certains conseillers s'inquiétant de la capacité des finances de la communauté de communes à absorber le coût des travaux de rénovation du local de la rue Louis Vieille.

Les conseillers communautaires se prononcent pour le principe de cet accueil de jour pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer et décident de rechercher la solution la plus économique possible pour héberger ce service.

## Affaires diverses

- Recrutement de médecins : le président informe l'assemblée qu'il a été approché par un cabinet de recrutement spécialisé dans le personnel médical qui offre ses services. Le montant de la prestation est de 13 500 € HT par personne recrutée.
- Le président présente à l'assemblée le calendrier des conseils communautaires pour 2015 :
  - Janvier : le mercredi 21 à 19h15
  - Février : le mercredi 18 à 19h15
  - Mars : le mercredi 18 à 19h15
  - Avril : le mercredi 15 à 19h15
  - Mai : le mercredi 20 à 19h15
  - Juin : le mercredi 17 à 19h15
  - Juillet : le mercredi 22 à 19h15
  - Août : le mercredi 19 à 19h15
  - Septembre : le mercredi 16 à 19h15
  - Octobre : le mercredi 21 à 19h15
  - Novembre : le mercredi 18 à 19h15
  - Décembre : le mercredi 16 à 19h15
- Monsieur Florian Bourgeois s'inquiète de la suite donnée à la demande d'installation de radars pédagogiques sur la commune de Chevillon. Le président répond que le traitement de ce dossier interviendra dans le marché de 2015.
- Monsieur Jean-Pierre Gérardin informe l'assemblée qu'il a été nommé membre du bureau du CLIC (association informatique de Villefranche) Il demande où en est l'établissement d'une convention régissant les rapports avec cette association. Il informe l'assemblée que l'association souhaite installer une alarme dans les locaux pour sécuriser le matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 10.

Le président

Le secrétaire

Michel COURTOIS

Régis POIRIER